



N° 25-03-01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **6 mars à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATHELIN-PENAUD - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

**Absents :** Mme Déborah RUYAULT - Mme Laura COUDRIER - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Alexandre MORENO - M. Michaël CAVALIERI -

**Pouvoirs :**

Mme Laura COUDRIER pouvoir à M. François JEFFROY -

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>24</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>27/02/2025</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>27/02/2025</b>

**Objet : Dénomination des rues des Monts du Val d'Oise**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que les voies du secteur des Monts du Val d'Oise (représentées sur le plan ci-après annexé) ne portent pas de dénomination,

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

**CONSIDERANT** que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

**Pour : 14**

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Jean SZEWCZYK - Mme Monique CATHELIN-PENAUD

**Contre : 3**

M. Philippe GEFFROTIN- M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER (pouvoir à Monsieur François JEFFROY)

**Abstention : 7**

- Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. François JEFFROY

**Article 1<sup>er</sup>** : DE PROCEDER à la dénomination des voies des Monts du Val d'Oise.

**Article 2** : D'ADOPTER les dénominations suivantes pour les 5 voies de ce secteur conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

- Anne-Marie Staub (Rue Alpha sur le plan)
- Léonard de Vinci (Rue Beta sur le plan)
- Pierre Bézier (Rue Gamma sur le plan)
- Nicolas Tesla (Rue Alpha sur le plan)
- Gustave Eiffel (Rue du Baron Empain)

**Article 3** : charge Monsieur le Maire de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le 11/03/2025

Certifiée exécutoire par le Maire

le 11/03/2025

Patrick CANCOUET

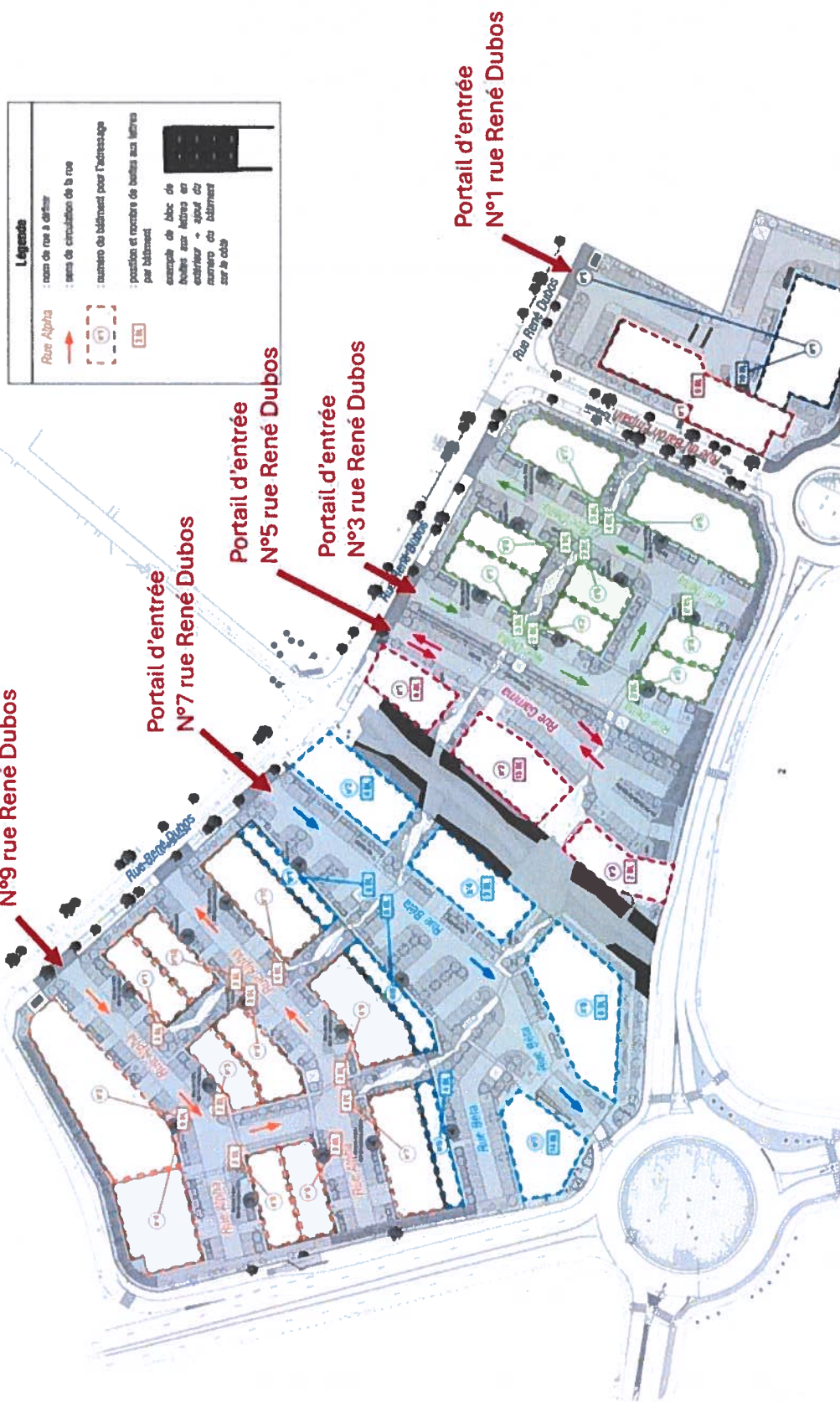


Le Secrétaire de séance  
M. Denis JOLY

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denis Joly', is written over the printed name of the secretary.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

# 1 - Adressage pour la Poste et position des boîtes aux lettres



Accusé de réception en préfecture  
09520902887-20250306-25-03-01-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2025  
Date de réception préfecture : 11/03/2025